

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 31 janvier 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 20/1** **Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.
- 20/2** **Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil Municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 20/3** **Sociétés Anonymes d'Économie Mixte (SAEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) - Rapports annuels 2018 des administrateurs.**
Adoptée à l'unanimité
Conformément au quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5 et au dernier alinéa de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport écrit des administrateurs représentant la Ville dans les conseils d'administration des SAEM, SPL et SCIC pour l'exercice 2018.
- 20/4** **Établissements publics de coopération intercommunale - Syndicats intercommunaux - Rapports d'activité de l'année 2018 - Communication.**
Le Conseil Municipal prend acte
Aux termes de l'alinéa 1er de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2018 des deux EPCI suivants, le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, accompagnés du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de chacun de ces établissements. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces rapports d'activité et comptes administratifs de l'année 2018.

- 20/5**
Adoptée à l'unanimité
- Propriété Intellectuelle - Dépôt de marque auprès de l'INPI.**
- La Ville de Lille utilise un vocable et des logos divers tant pour se désigner (Ville de Lille, Ville de Lomme, Ville d'Hellemmes), que pour des manifestations d'envergure locale, nationale, européenne ou internationale (Lille Plage, Bal à Fives, Braderie de Lille, ...). La Ville possède également un patrimoine bâti culturel important correspondant à différentes structures (Palais des Beaux-Arts, Musée de l'Hospice Comtesse, Maisons Folies, ...), images de marque de la collectivité. L'ensemble de ces vocables et logos relève de signes qui peuvent correspondre à des marques (article L. 711-1 du Code de Propriété Intellectuelle). Afin de garantir la pérennité et la propriété sur ces marques, un dépôt à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle doit être réalisé, et, ce, afin d'en assurer une protection juridique au titre de la protection de propriété intellectuelle pour les dix prochaines années. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour protéger le logo « Chaud Bouillon ! » et à signer tous les actes établis en conséquence.
- 20/6**
Adoptée à l'unanimité
- Convention de coopération entre l'association ATMO Hauts-de-France et la Ville.**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de coopération entre l'association ATMO Hauts-de-France et la Ville.
- 20/7**
Adoptée à l'unanimité
- Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Subvention 2020 - Convention entre l'association et la Ville.**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Association Maison de l'Emploi (MDE) de Lille-Lomme-Hellemmes d'une subvention au titre de l'année 2020 d'un montant de 163.356 €, dont une avance, d'un montant de 130.684,80 €, sera versée à la signature de la convention financière 2020 conclue entre l'association et la Ville, et le solde, d'un montant de 32.671,20 €, sera versé à réception du rapport d'activité 2019 et des comptes certifiés 2019 de la MDE, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.
- 20/8**
Adoptée à l'unanimité
- Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Subvention 2020 - Convention entre l'association et la Ville.**
- Créé en 1990 et premier PLIE de France, le PLIE de Lille, porté par l'association Maison de l'Emploi (MDE) de Lille-Lomme-Hellemmes, a entamé sa sixième programmation, en lien avec le Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre d'un protocole signé entre l'État, le Département et la Ville pour la période 2015-2021. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes d'une subvention d'un montant total de 757.000 €, dont une avance de 605.600 €, au titre de la mise en place du programme d'action PLIE pour 2020, le solde, d'un montant de 151.400 €, devant être versé à réception du rapport d'activité 2019 du PLIE et des comptes certifiés 2019 de la MDE, et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.
- 20/9**
Adoptée à l'unanimité
- Association Réussir la Mission Locale de Lille - Subvention 2020 - Convention entre l'association et la Ville.**
- L'association Réussir la Mission Locale de Lille, sise 5, boulevard du Maréchal Vaillant à Lille, couvre les territoires de Lille, Hellemmes et Lomme. Elle assure des services

d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité. La vocation de la Mission Locale est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application, et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions (administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, etc.) sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle est le relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Réussir la Mission Locale de Lille, au titre de la participation aux actions 2020 de l'association, d'un montant de 1.380.288 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme, soit d'un montant total de 1.461.288 €, sur un budget prévisionnel global 2020 de l'association de 6.098.572 €, et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

20/10 **Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Association Réussir la**
Adoptée à **Mission Locale de Lille - Fixation du loyer dû pour l'occupation de locaux situés 5,**
l'unanimité **rue du Maréchal Vaillant - Gratuité.**

Par délibération n° 08/636 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a validé le projet de réhabilitation des locaux précédemment occupés par le commissariat central, situés 5, rue du Maréchal Vaillant à Lille, pour y reloger les services des associations Maison de l'Emploi de Lille-Hellemmes-Lomme et Réussir la Mission Locale de Lille. La Ville a accordé aux deux associations l'occupation d'une surface de 2 021 m² de ces locaux, à titre onéreux, pour une durée de neuf ans, à compter du 2 septembre 2013. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de l'occupation de cette surface de 2 021 m² des locaux situés 5, rue du Maréchal Vaillant à Lille par les associations Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et Réussir la Mission Locale de Lille à compter du 1er mars 2020, jusqu'au 28 février 2026, les associations réglant, par ailleurs, les charges d'occupation de cette surface.

20/11 **Association Maisons de Mode - Subvention 2020 - Convention entre l'association et la**
Adoptée à **Ville.**
l'unanimité

Au cœur de la dynamique de revitalisation urbaine du quartier de Lille-Sud, les Maisons de Mode lilloises offrent à de jeunes créateurs de mode l'accompagnement nécessaire pour professionnaliser leurs talents et conforter ainsi la position de Lille dans le domaine du stylisme et de la création contemporaine. Afin de permettre à l'association Maisons de Mode de mener à bien ses missions dans le cadre du projet Maisons de Mode pour l'année 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association d'une subvention de 56.920 € et la signature de la convention d'objectifs entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

20/12 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets**
Adoptée à **2020 - Deuxième programmation - Convention entre l'association OSLO et la Ville.**
l'unanimité

Comme chaque année, la Ville de Lille a lancé un appel à projets auprès des associations oeuvrant en matière de logement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 30.000 € à l'association OSLO, celle-ci ayant déposé sa demande et satisfaisant aux objectifs et conditions de l'appel à projets, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre l'association OSLO et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Mélissa MENET

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES

20/13
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture.

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 72.525 €.

20/14
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 65.100 €.

20/15
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations sportives - Ecoles de sports.

Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 780 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d'encourager ces pratiques sportives, la Commune associée a prévu une enveloppe de 9.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la répartition et le versement de ces subventions.

20/16
Adoptée à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subventions 2020 à l'association sportive hellemmoise de football et au Club Léo Lagrange d'Hellemmes - Conventions d'objectifs entre les associations et la Ville - Subvention 2020 à la Section du centre d'action sociale de la commune associée d'Hellemmes.

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations et centres sociaux en octroyant des subventions de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 31 342 € à l'association sportive hellemmoise de football et d'une subvention d'un montant de 85 141 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes au titre de l'année 2020, d'autoriser Madame le Maire ou l'élue délégué à signer les conventions d'objectifs entre ces associations et la Ville, ainsi que d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 400 000 € à la Section du centre d'action sociale de la commune associée d'Hellemmes au titre de l'année 2020.

20/17
Adoptée à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles hellemmoises - Saison 2020/2021.

La Commune associée d'Hellemmes souhaite faciliter l'accès aux clubs sportifs hellemmois pour les enfants âgés de 2 à 11 ans et scolarisés en maternelle ou élémentaire. La Commune décide d'agir directement sur le coût d'adhésion aux clubs afin d'encourager les familles aux ressources limitées à orienter leurs enfants vers les clubs sportifs hellemmois. Cette aide fera l'objet d'un coupon de réduction remis aux familles qui en formuleront la demande. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de ce dispositif d'aide à la licence à destination des familles ainsi que le remboursement de la réduction aux clubs inscrits à ce dispositif.

20/18
Adoptée à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association ' Hellemmes Organisation Cyclisme '.

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme, qui a pour objet la promotion du vélo sur la Commune associée d'Hellemmes, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or ». Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand événement, l'association a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

20/19
Adoptée à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Subvention aux projets de l'OCCE du Nord.

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.036 €.

20/20
Adoptée à l'unanimité **Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Subventions de fonctionnement à l'OCCE du Nord - Année 2020.**

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2020, le montant de cette aide est de 4.268,10 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

20/21
Adoptée à l'unanimité **Commune associée d'Hellemmes - Aménagement du 48 rue Faidherbe en médiathèque - Fonds de concours de la Métropole européenne de Lille (MEL) - Convention entre la MEL et la Ville - Admission en recettes.**

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de notre territoire. Par délibération cadre n° 15 C 0639 du 19 juin 2015, la MEL a souhaité engager un plan de soutien à l'investissement des communes en faveur de la création, de l'extension et de la rénovation des équipements culturels. La Commune associée d'Hellemmes a ainsi sollicité un soutien en investissement pour la création de sa future médiathèque, sise 48 rue Faidherbe. Par délibération n° 19 C 1013 du 13 décembre 2019, la MEL a décidé de fixer le montant de ce fonds de concours à 424.015,32 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville fixant les modalités de versement de ce fonds de concours et d'admettre en recettes le fonds de concours proposé.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Roger VICOT

DE LA COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

- 20/22** **Commune associée de Lomme - Subventions 2020 aux associations.**
Adoptée à l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations reprises dans l'annexe à la délibération d'un montant total de 434.028 €.
- 20/23** **Commune associée de Lomme - Subvention 2020 à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme.**
Adoptée à l'unanimité Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2020.
- 20/24** **Commune associée de Lomme - Actions de prévention santé 2020 - Subvention à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme.**
Adoptée à l'unanimité La Commune associée de Lomme s'est engagé, depuis la signature du contrat local de santé, à développer des actions au sein des écoles et de diverses structures, municipales ou associatives, ayant pour objectif, notamment, de favoriser le bien-être et une alimentation équilibrée et de qualité. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 16.000 € à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme pour la réalisation de ces actions de prévention santé 2020.
- 20/25** **Commune associée de Lomme - Subvention 2020 à l'association Réussir la Mission Locale de Lille.**
Adoptée à l'unanimité La vocation de la Mission Locale est d'aider les jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle. La finalité de l'action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Association Réussir la Mission Locale de Lille d'une subvention d'un montant de 81.000 € pour la réalisation de ses actions à Lomme en 2020.

- 20/26**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles au lycée Sonia DELAUNAY et à l'association FCPE Lomme-Délivrance.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Lycée Sonia Delaunay dans le cadre d'un projet linguistique prévu en 2020, ainsi qu'à l'association FCPE Lomme Délivrance pour une manifestation prévue en février 2020.
- 20/27**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Charte handicap de Lomme "Pour une ville accessible et inclusive".
- La Commune associée de Lomme souhaite développer un projet de partenariat avec les structures relevant de l'accompagnement du public en situation du handicap sur le territoire. La charte Handicap de Lomme entend porter un message fort d'engagement de tous les acteurs auprès des personnes en situation de handicap. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la Charte handicap de Lomme avec les associations représentées au sein de la Commission Vivre la ville.
- 20/28**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Santé et alimentation des jeunes - Convention de partenariat entre l'EPLEFPA des Flandres-LEGTA de Lomme et la Ville pour l'année 2020.
- La collaboration du service Santé proximité avec le lycée horticole entend générer des actions collaboratives de proximité entre les jeunes des quartiers et ceux fréquentant le lycée horticole, notamment sur la thématique de l'alimentation, la consommation des fruits et légumes de saison. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'EPLEFPA des Flandres-LEGTA de Lomme et la Ville permettant la réalisation de ces actions durant l'année 2020.
- 20/29**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Convention entre l'association "La Sauvegarde du Nord" et la Ville pour le lieu d'accueil Enfant-Parent.
- Au regard du partenariat efficace entre la Ville et l'association "La Sauvegarde du Nord" pour la gestion du lieu d'accueil Enfant-Parent de Lomme depuis 2011, il est proposé de poursuivre cette action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs, d'une durée de trois ans, entre l'association « La Sauvegarde du Nord » et la Ville pour le lieu d'accueil Enfant-Parent à Lomme.
- 20/30**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Règlement de fonctionnement des structures petite enfance- Multi-accueil collectif les Bouts d'chou, les P'tits loups, la Farandole et crèche familiale les P'tits lutins.
- La Commune associée de Lomme gère les établissements d'accueil municipaux de jeunes enfants. Le règlement de fonctionnement précise les modalités d'accueil, conformément aux agréments délivrés par le Conseil Départemental et les directives de la Caisse d'Allocations Familiales qui participent au financement de ces établissements. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des structures « petite enfance » municipales.
- 20/31**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée de Lomme - Règlement de fonctionnement des ludothèques Copains copines, Rire et lire et Capucins capucines.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des ludothèques « Copains Copines », « Rire et lire » et « Capucins Capucines ».

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

20/32 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (5 demandes de subvention), Faubourg de Béthune (12 demandes), Lille-Centre (3 demandes), Lille-Moulins (9 demandes), Lille-Sud (1 demande), Saint-Maurice Pellevoisin (2 demandes), Vauban-Esquermes (8 demandes), Wazemmes (7 demandes).

20/33 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés - Conventions entre les associations et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Ainsi la Ville propose de soutenir la création d'un poste d'adulte-relais, le renouvellement de trois postes d'adultes-relais, le renouvellement de huit postes d'emploi d'avenir et le renouvellement de deux postes de coordinatrice au sein de six associations. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'allouer des subventions à ces six associations et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs entre ces associations et la Ville.

20/34 Contrat de Ville 2020 - Subventions aux associations - Conventions entre les associations et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Cette délibération présente l'ensemble de la programmation 2020 du Contrat de Ville pour la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes. Cela concerne les subventions attribuées pour l'organisation de 276 actions portées par 166 associations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, pour un montant de 1.523.239 €. Cette délibération reprend également les contributions des autres directions municipales aux actions concernées. Elle présente aussi les contreparties qui seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région pour ces actions. Il est demandé au Conseil Municipal d'allouer à chaque association concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville et l'affecter à la prise en charge du coût inhérent à ces actions, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Lise DALEUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'AGENDA 21

20/35 **Association Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) -**
Adoptée à la **Convention d'objectifs pour l'exercice 2020 entre l'association et la Ville.**
majorité

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir la MRES dans le cadre de la convention de partenariat 2018-2020, en lui attribuant une subvention de 164.500 € pour l'année 2020, soit 90.000 € pour l'intendance de la MRES et 74.500 € pour la contribution et le soutien aux politiques de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et d'attribution des subventions pour l'année 2020.

20/36 **Budget participatif 1 - Expérimentation de compostage électromécanique -**
Adoptée à **Subvention à la SAS Nord Compost - Convention d'objectifs entre la société et la**
l'unanimité **Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre la concrétisation du projet "Des poubelles à compost pour tous", retenu dans le cadre du premier budget d'investissement participatif, en soutenant financièrement, à hauteur de 97.900 €, un projet expérimental proposé par la SAS Nord compost, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre la société et la Ville. La SAS Nord compost propose d'implanter une unité de compostage électromécanique sur le site Saint-Sauveur afin de démontrer l'intérêt de ce dispositif pour la valorisation des biodéchets des ménages et commerçants / restaurateurs en milieu urbain dense. Le soutien de la Ville de Lille comporterait une part d'aide à l'investissement pour l'achat du matériel et une part d'aide au démarrage de cette activité.

NATURE EN VILLE

20/37 **Animation Nature en Ville - Subventions à diverses associations - Conventions entre**
Adoptée à **les associations et la Ville.**
l'unanimité

Dans le cadre de son programme d'animation des jardins lillois et de sensibilisation des habitants à l'environnement, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement d'actions initiées par diverses associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, d'un montant total de 196.550 €, et d'autoriser la signature des conventions entre la Ville et les associations Nord Nature Chico Mendes, AJONC, Des jardins et des Hommes, Paroles d'Habitants, et Lille Sud Insertion fixant les modalités de versement des subventions à ces associations.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

20/38
Adoptée à l'unanimité
Implantation de sites de compostage de rue sur le domaine public - Gratuité des tarifs des droits de voirie sur les voies et autres lieux publics.

La Ville de Lille souhaite soutenir la mise en place de dispositifs de compostage de rue gérés par des associations en accordant la gratuité d'occupation temporaire du domaine public concerné (via un "Permis de compostage de rue"). Il est demandé au Conseil Municipal de décider la gratuité des droits de voirie des dispositifs de compostage de rue sur le domaine public.

20/39
Adoptée à l'unanimité
Exonération des droits de voirie concernant les travaux de réfection de la Maison Natale de Charles de Gaulle au 9 rue Princesse.

Charles de Gaulle est né à Lille en 1890 au 9 rue Princesse. Aujourd'hui classée Monument historique et labellisée Maison des Illustres, cette propriété appartient à la Fondation Charles de Gaulle depuis 1991. La Maison natale Charles-de-Gaulle est gérée et administrée par le Département du Nord depuis 2014. Accessible au public depuis 1983, elle voit sa fréquentation augmenter chaque année. Cependant, la Maison natale présente aujourd'hui des désordres structurels et doit être renforcée et sécurisée pour permettre la pérennité de ce haut lieu de mémoire. Elle a fermé ses portes le 04 novembre 2019 pour une campagne de travaux d'envergure. Elle rouvrira ses portes pour célébrer le 130ème anniversaire de la naissance de Charles de Gaulle, le 22 novembre 2020. Afin de soutenir le projet de rénovation de ce haut lieu de mémoire et conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est demandé au Conseil Municipal d'exonérer le Département des droits de voirie afférents aux travaux de rénovation prévus.

20/40
Adoptée à l'unanimité
Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin - Convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville relative à l'effacement des réseaux aériens rue Saint-Luc.

Les travaux de requalification de la rue Saint-Luc portés par la MEL et la Ville de Lille débutent au premier semestre 2020. Au préalable, des travaux d'effacement des réseaux aériens vont être engagés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville précisant les conditions administratives, techniques et financières relatives à cette opération.

DÉPLACEMENTS

20/41 **Subvention 2020 à l'association Droit au vélo pour sa contribution à la promotion du vélo - Convention entre l'association et la Ville.**
Adoptée à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 30.000 € à l'association Droit au vélo pour sa participation à la promotion du vélo au titre de l'année 2020 et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

20/42 **Réalisation de travaux souterrains dans les carrières souterraines de la Métropole Européenne de Lille et les communes adhérentes au Service commun des carrières souterraines - Appels d'offres.**
Adoptée à
l'unanimité

Afin d'assurer la prévention du risque lié aux cavités souterraines, les 11 communes concernées par ces exploitations souterraines ont créé le Service commun des Carrières Souterraines. Dans le cadre de cette mission de prévention, des travaux sont nécessaires afin de créer et préserver des accès aux cavités ainsi que des travaux de sécurisation. Ces besoins ayant été identifiés, une convention de groupement de commande a été signée avec l'ensemble des communes adhérentes en vue de la passation de plusieurs marchés publics. Cette convention de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement. La Ville de Lille est ainsi le coordonnateur du groupement de commande. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de deux consultations composées de 3 lots et d'un lot sous forme d'accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, conformément au Code de la Commande Publique, et la signature des différents documents à intervenir.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

20/43 **Exonération des droits de voirie pour les containers maritimes du projet de rénovation urbaine Concorde.**
Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Concorde et des très nombreux déménagements à venir, Lille Métropole Habitat envisage l'implantation de containers maritimes sur le domaine public afin de faciliter le stockage des encombrants (notamment le mobilier des logements libérés) au plus près des immeubles à démolir. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la gratuité des droits de voirie des conteneurs sur le domaine public dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Concorde.

20/44 **Site Fives Cail Babcock - Halle Gourmande - Exonération des droits de voirie.**
Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre du projet de "Halle Gourmande" sur le site Fives Cail Babcock, le futur exploitant, la Petite Lune, envisage la mise en place de mobilier et d'installations sur la cour Jean-François CAIL et le passage de l'internationale en vue d'animer ces espaces. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la gratuité de l'occupation du domaine public pour les installations du projet « Halle Gourmande » de Fives Cail Babcock.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

- 20/45** **Activités périscolaires et extrascolaires - Subventions aux associations.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille soutient les associations de proximité qui mettent en œuvre des actions éducatives dans le cadre péri et extra scolaires, qui concourent au développement et à l'épanouissement des enfants. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement à des associations, de faire signer une convention à celles qui reçoivent plus de 15.000 € et de prévoir un acompte pour l'année 2021 pour celles qui sont financées depuis plus de 2 ans.
- 20/46** **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**
Adoptée à l'unanimité Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles présentées en annexe de la délibération une remise gracieuse totale pour les titres correspondants.
- 20/47** **Renouvellement du marché de fournitures de livres, jeux, jouets et matériels didactiques.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure et la signature des pièces de marché pour la fourniture de livres, jeux, jouets et matériels didactiques pour les écoles publiques et structures municipales accueillant des enfants dans la Ville de Lille et ses Communes associées Lomme et Hellemmes.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

- 20/48** **Plan annuel d'actions - Projet éducatif global - Soutien aux associations.**
Adoptée à l'unanimité Afin de répondre aux enjeux inscrits dans le cadre du Projet Educatif Global Lille Educ', la Ville de Lille apporte son soutien aux associations à travers le versement de subventions pour mener les projets dans les écoles sur le territoire de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 13.990 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

20/49
Adoptée à l'unanimité

Centres sociaux - Subventions d'animation globale 2020 - Conventions entre les associations et la Ville.

Par délibération n° 19/150 du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une avance sur la subvention d'animation globale attribuée aux quatorze centres sociaux pour l'année 2020 et correspondant à 50 % de l'aide financière octroyée en 2019. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder, exceptionnellement, une avance supplémentaire de 30 % sur la subvention d'animation globale attribuée aux quatorze centres sociaux de la Ville pour l'année 2020, cette subvention, complétée par la Caisse d'Allocations Familiales, permettant d'assurer les dépenses de fonctionnement des structures sur les dimensions logistiques et de pilotage, et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs entre les associations et la Ville.

DROITS DE L'HOMME

20/50
Adoptée à l'unanimité

Délégation Droits de l'homme et lutte contre les discriminations - 1ère répartition.

Dans le cadre de son Plan de lutte contre les discriminations adopté au Conseil Municipal du 1er février 2010, la Ville de Lille s'est engagée à lutter contre les discriminations sur son territoire, à favoriser l'accès aux droits et à promouvoir les droits humains. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 4 actions pour un montant total de 17.500 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

20/51 **Personnes Agées - Subventions aux associations - Conventions entre les associations et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2020 « Personnes Agées » à destination des associations oeuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations, pour un montant total de 97.799 €, et d'autoriser la signature des conventions entre la Ville et les associations Animation du Petit Maroc, SIEL Bleu, Comité d'animation des Bois-blancs, et Compter Lire Ecrire.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

20/52 **Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 35.000 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Franck HANOH

COMMERCE

20/53 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adoptée à l'unanimité

En 2020, les unions et associations commerciales lilloises souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 33.598,70 € au titre du PLA Commerce, dont 16.747,42 € pour la Ville (28.426,70 € au titre de la délégation Commerce et 5.172 € au titre de la délégation Marchés de Plein-Air) une fois déduites les contributions des financeurs du PLA.

20/54 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2015/2020 - Soutien aux postes de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) et du Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (GAEL).**
Adoptée à l'unanimité

Créée en 1970 pour fédérer le commerce du centre-ville et des différents quartiers de la Ville, la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) est une association à but non lucratif. Elle est aujourd'hui considérée par les institutions comme un interlocuteur essentiel pour le commerce lillois. Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire, en 2020, son soutien à la FLCAS à hauteur de 55.000 € ainsi qu'au GAEL à hauteur de 55.000 €.

20/55 **Association Culture B - Subvention 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Culture B est une association lilloise dont le but est de valoriser le patrimoine et la filière brassicole locale pour en faire un vecteur d'attractivité touristique et de développement économique. Le « Grand BAL - Bière A Lille », festival organisé par Culture B depuis 2017, remporte un succès grandissant. En 2020, Culture B souhaite renouveler ce festival, classé désormais dans le top 3 des événements brassicoles hauts de gamme majeurs en France et classé premier sur la région des Hauts-de-France. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 122.050 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 13.500 € au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 13.500 € à l'association Culture B pour l'organisation de ce festival.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

20/56 **Association L'Ordre International des Disciples d'Auguste Escoffier - Délégation de la Région Hauts-de-France - Subvention 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de l'opération d'animation des Halles de Wazemmes intitulée "Food et Halles", organisée par l'association L'Ordre International des Disciples d'Auguste Escoffier - Délégation de la Région Hauts-de-France, qui se déroule les premiers samedis de chaque mois, les chefs cuisinent sur place des recettes avec des ingrédients fournis par les commerçants des Halles. Ces animations permettent de faire connaître ou de redécouvrir les Halles en mettant en avant un commerce de proximité, urbain et de qualité en s'associant au dynamisme des chefs de la Région. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 1.820 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 1.092 € au titre de la délégation Marchés de pleinair. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.092 € à l'association L'Ordre International des Disciples d'Auguste Escoffier - Délégation de la Région Hauts-de-France pour l'organisation de cette opération.

FORAINS

20/57 **Subvention à l'Association Foire de Printemps de Lille.**

Adoptée à l'unanimité

Afin de contribuer au financement du programme d'animation de la Foire de Printemps, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'Association "Foire de Printemps de Lille".

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Akim OURAL

CINÉMA, À L'AUDIOVISUEL ET AUX ARTS NUMÉRIQUES

20/58

Cinéma et audiovisuel - Subventions aux opérateurs culturels.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 6.000 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

- 20/59** **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir, la poursuite des contrats validés par anticipation et la signature des avenants modifiant les contrats de prêts déjà autorisés par délibérations.
- 20/60** **Subventions aux opérateurs culturels.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 109.800 €.
- 20/61** **Palais des Beaux-Arts - Dépôt d'objets personnels du Général Louis Faidherbe et d'œuvres diverses au Musée des Canonnières.**
Adoptée à l'unanimité Le musée des Canonnières souhaiterait renouveler un dépôt d'œuvres d'arts et d'objets personnels du Général Louis Faidherbe en y adjoignant quelques œuvres nouvelles. Il s'agit ici de renforcer une muséographie à l'occasion de l'événement "Louis Faidherbe et l'armée du Nord" qui se tiendra en 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de dépôt.
- 20/62** **Palais des Beaux-Arts - Mécénats collaboratifs pour le financement de la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel dédiée au département du Moyen Âge - Renaissance.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille lance en 2020 une nouvelle opération de mécénat collaboratif destinée au financement de la phase 3 du Projet Scientifique et Culturel. L'objet de cette campagne est notamment la restauration d'un corpus d'œuvres présenté dans le futur département Moyen Âge – Renaissance, qui sera entièrement repensé et rénové pour la rentrée 2021. Deux nouveaux mécènes souhaitent participer à ce mécénat collaboratif, pour des montants propres à chacun d'eux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat.

- 20/63**
Adoptée à l'unanimité
Palais des Beaux-Arts de Lille - Le musée dans tous les sens, écouter et toucher les œuvres d'art.
- En 2020, la Ville proposera une exposition en 2 volets qui se feront échos autour du thème de l'approche "sensible" des collections : l'une, stimulant l'ouïe, proposera au printemps et à l'été une expérience musicale pour ressentir plusieurs des œuvres phares du musée dans une approche de design sonore, et l'autre, ayant recours au toucher, prendra à l'automne et l'hiver prochains la forme d'une expérience tactile où les visiteurs seront invités à toucher des reproductions d'œuvres, dans une démarche d'inclusion universelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les mécénats et les partenariats en soutien et valorisation de ces événements.
- 20/64**
Adoptée à l'unanimité
Palais des Beaux-Arts - Partenariat entre l'Université de Lille et la Ville de Lille.
- L'Université de Lille dispose d'un Institut dédié à la recherche pour l'enseignement en mathématiques (IREM). La Ville de Lille souhaite conclure avec ce dernier un partenariat destiné à la réalisation de quatre projets de recherche et de valorisation autour du thème du "Regard". Il permettra à cet institut d'analyser les formes d'observation d'une œuvre par le biais des mathématiques, en identifiant les analogies entre l'art et les formules mathématiques. Grâce à cette étude, le Palais des Beaux-Arts de Lille trouvera l'opportunité d'une approche renouvelée des œuvres qui se déclinera auprès du public par différentes formes de valorisation, un colloque et des dispositifs de visites renouvelés, notamment. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention de partenariat.
- 20/65**
Adoptée à l'unanimité
Palais des Beaux-Arts de Lille - Mécénat en nature de Yoga by Decathlon.
- Le Palais des Beaux-Arts de Lille travaille à l'élargissement de sa programmation et diversifie ainsi les publics du musée. Dans cette lignée impulsée depuis 2018, il sera proposé au Palais des Beaux-Arts de Lille une nouvelle séance "bien être" au palais avec une proposition d'atelier de Qi Gong le 04 février 2020 et de méditation le 24 mars 2020. Yoga by Décathlon souhaite apporter son soutien sous forme de mécénat en nature. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce mécénat.
- 20/66**
Adoptée à l'unanimité
Musée de l'Hospice Comtesse - Donations de plusieurs œuvres.
- Le Musée de l'Hospice Comtesse a la possibilité de recevoir en donation une crédence flamande du XVIème siècle ainsi qu'un second don d'objets de pharmacopée pouvant venir enrichir la présentation du tableau "La leçon de pharmacie" nouvellement restaurée. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces donations au Musée de l'Hospice Comtesse de Lille.
- 20/67**
Adoptée à l'unanimité
Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition Pasquero - Convention de partenariat entre la Ville et l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Lille.
- Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite présenter au public d'octobre 2020 à janvier 2021 le précieux fonds de l'atelier du photographe lillois Pasquero. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes et d'autoriser la signature de la convention de partenariat d'avec l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Lille pour réalisation de la scénographie.

- 20/68**
Adoptée à l'unanimité
Musée d'Histoire Naturelle - Sollicitation de prêt par l'Université de Lille et cession de droits.
- Dans le cadre de l'appel à projet 2019 "Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels", la Direction Culture de l'Université de Lille souhaite emprunter une collection de modèles didactiques du Musée d'Histoire Naturelle en vue de la numériser et la mettre en hologrammes au sein du dispositif numérique de présentation des collections Holomouseio et des pages web de l'Université de Lille dédiées aux collections patrimoniales. Le Musée d'Histoire Naturelle s'engage à licencier gracieusement l'usage et les droits sur les œuvres prêtées. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de prêt et de cession de droits entre la Ville de Lille et l'Université de Lille et d'en autoriser la signature.
- 20/69**
Adoptée à l'unanimité
Musée d'Histoire Naturelle - Contrat de dépôt d'œuvres avec la Ville de Montceau-les-Mines.
- La Ville de Montceau-les-Mines sollicite le Musée d'Histoire Naturelle de Lille pour un dépôt d'œuvres dont la gestion sera confiée à l'association La Physiophile. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce dépôt.
- 20/70**
Adoptée à l'unanimité
Culture - Emprunt d'œuvres d'art - Contrat de prêt de Mexicraneos.
- Suite à l'édition thématique « Eldorado » programmée par lille3000, la Ville de Lille a sollicité l'emprunt auprès de l'association de 6 sculptures issues de la série Mexicraneos, exposées du 16 décembre 2019 au 10 mai 2020 dans différents sites de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat de prêt.
- 20/71**
Adoptée à l'unanimité
Partenariat avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe pour le festival amateur "A vous de jouer".
- La Ville de Lille propose la 4e édition du festival amateur "A vous de jouer". Il s'agit d'un coup de projecteur sur la pratique artistique amateur des adultes lillois qui rassemble chaque année de nombreux participants dans des disciplines diverses : des projets de spectacles, concerts et expositions, des bals, ateliers et workshops rythment le week-end. Le Crédit Mutuel Nord Europe s'associe en tant que partenaire financier à cette manifestation et y contribue avec une participation à hauteur de 5.000 €.
- 20/72**
Adoptée à l'unanimité
Lille Métropole 2020, Capitale mondiale du Design - Fixation des redevances et tarifs.
- Dans le cadre de l'année Capitale mondiale du Design, la Ville de Lille met à disposition de Lille Métropole 2020 des espaces du Tri Postal, de la maison Folie Wazemmes et de la Gare Saint Sauveur. Certains de ces espaces accueillent des activités économiques (bar et boutique) qui supposent une redevance d'occupation. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le niveau de perception de ces redevances.
- 20/73**
Adoptée à l'unanimité
Autorisation de signature des marchés - Accord-cadre à bons de commandes relatif à la conservation et restauration des collections des Musées, du patrimoine et des bibliothèques de la Ville de Lille et ses Communes associées.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés relatifs à la conservation et restauration des collections des établissements culturels municipaux.

20/74 **Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019.

20/75 **Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2019.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif et les résultats définitifs du budget de la régie pour l'exercice 2019, le résultat global de clôture excédentaire s'élevant à 34.454,86 €.

20/76 **Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Affectation des résultats de l'exercice 2019.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats proposée.

20/77 **Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du budget primitif 2020.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, par nature et par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

20/78 **Coopération Internationale et Européenne - Subventions à diverses associations -**
Adoptée à la **Retrait de subvention.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, d'accorder des subventions aux structures Amitié Lille Naplouse, Diagn'Art, COMUE Lille Nord de France, Lille Sud Insertion, Service Civil International, Collectif Renart, Interphaz et Association des Etudiants de la licence CGPAD, pour un montant total de 47.050 €, pour la réalisation de différentes actions en 2020, et, d'autre part, de retirer la décision municipale du 04 octobre 2019 attribuant une subvention d'un montant de 1.299 € à l'association Atelier Fou de coudre, cette association n'ayant pu, pour des raisons de calendrier, mettre en œuvre le projet pour lequel cette dernière subvention a été accordée.

20/79 **Coopération internationale et européenne - Subvention de fonctionnement 2020 à**
Adoptée à la **l'association "le Partenariat" pour le fonctionnement du Centre Gaïa - Convention**
majorité **entre l'association et la Ville.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 18.270 € à l'association le Partenariat pour le fonctionnement du Centre Gaïa au titre de l'année 2020 et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

20/80 **Coopération internationale et européenne - Volontaires de solidarités internationales.**

Adoptée à la
majorité

Deux Volontaires de Solidarité Internationale sont basés à Oujda (Maroc) et Saint-Louis (Sénégal) pour suivre et mettre en œuvre les projets de coopération avec les villes jumelles de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à France Volontaires pour le renouvellement des Volontaires de Solidarité Internationale pour un montant total de 40.078,80 € et d'autoriser la signature des conventions.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Estelle RODES

PROJET ANRU

20/81
Adoptée à l'unanimité

Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Programme d'investissement d'avenir - Appel à projets agriculture urbaine - Subvention aux associations.

Le secteur Concorde, au sein du quartier Faubourg de Béthune, fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain qui intègre de façon transversale et innovante les thématiques de santé et d'urbanisme au travers d'une démarche appelée « Quartier à santé positive ». Le développement d'un projet d'agriculture urbaine sur le quartier fait partie des principaux axes de cette démarche, qui met ainsi la santé des habitants au cœur du renouvellement urbain. La Ville de Lille a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en avril 2018 afin d'identifier des porteurs de projets pour développer des activités d'agriculture urbaine sur le secteur Concorde. La Ville souhaite créer les conditions nécessaires pour permettre à ces différentes dimensions de se déployer dans un projet collectif qui associera plusieurs porteurs de projets, dans une logique de coopération et de circularité entre activités lucratives et non lucratives, bénévoles, salariées, etc. Pour construire ce projet au plus près des besoins et ressources du territoire, la mobilisation des habitants et des associations locales est un facteur de réussite majeur. Ainsi la Ville souhaite accompagner la maturation et les scénarios d'implantation des projets à vocation économique, tout en soutenant les associations qui proposent de mettre en œuvre des activités d'agriculture urbaine sur le secteur Concorde en mobilisant des habitants et en s'appuyant notamment sur les nombreuses associations de quartier. En 2019, la Ville a subventionné de premières actions pour accompagner les porteurs de projets retenus suite à l'AMI et engager un travail de construction collective du projet de ferme urbaine, et mobiliser les habitants et les associations locales afin de construire ce projet au plus près des besoins et ressources du territoire. La Ville poursuit cette dynamique en 2020 en apportant son soutien aux associations qui souhaitent proposer aux habitants et acteurs du quartier des activités autour de l'agriculture urbaine sur le secteur Concorde, tout en participant à la réflexion collective autour du projet de ferme urbaine animée par la Ville. Les activités proposées peuvent concerner, par exemple, des temps de sensibilisation, des visites, de petits aménagements sur des terrains pré identifiés par la Ville, etc. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à six associations pour la réalisation de leur projet, pour un montant total de 23.985 €.

20/82
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Programme d'investissement d'avenir - Convention de sous-occupation du domaine public - Fixation du tarif de mise à disposition d'un terrain à une association proposant la construction et l'installation de mobilier urbain transitoire avec les habitants - Gratuité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition d'un terrain, appartenant à Lille Métropole Habitat, à l'association SEED, afin d'y installer et entretenir des éléments de mobilier urbain transitoire réalisés avec des habitants du quartier Faubourg de Béthune. Ces éléments seront installés en coordination avec les éléments déjà installés par les associations CIBB (jardinières) et LSI (jardin d'objets), et viendront ainsi renforcer le lien de ce jardin au quartier. Cette mise à disposition du terrain est réalisée par convention de sous-occupation du domaine public entre la Ville et l'association SEED, LMH, propriétaire du terrain, ayant accordé à la Ville l'occupation du terrain par convention d'occupation du domaine public du 03 juillet 2019. La convention de sous-occupation est passée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, dans la limite d'une durée totale de trois ans.

POLITIQUE DU LOGEMENT

20/83
Adoptée à
l'unanimité

Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets 2020 - Première programmation - Conventions entre les associations et la Ville.

Comme chaque année, la Ville de Lille a lancé un appel à projets auprès des associations oeuvrant en matière de logement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 204.085 €, à dix associations ayant déposé leur demande et satisfaisant aux objectifs et conditions de l'appel à projets, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Marc BODIOT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- 20/84** **Plan d'actions de Prévention de la délinquance - Programmation 2020 du CLSPD.**
Adoptée à l'unanimité Il s'agit d'adopter la programmation 2020 du Plan d'actions de prévention de la délinquance du CLSPD et de solliciter l'Etat pour les actions relevant du FIPD et du Contrat de Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de financer 36 actions pour un montant total de subventions à hauteur de 452.445 €
- 20/85** **Sensibilisation des professionnels aux consommations des jeunes.**
Adoptée à l'unanimité Il s'agit de recevoir une subvention d'un montant de 11.520 € de la part de l'Agence Régionale de Santé pour la sensibilisation des professionnels aux produits stupéfiants et au protoxyde d'azote.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

20/86
Adoptée à l'unanimité
Ouverture de postes permanents au recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s de droit public compte tenu de la spécificité et de la technicité des profils.

La Ville doit se doter de cadres hautement qualifiés, disposant à la fois d'une expérience probante et d'une expertise métier. Compte tenu des évolutions du marché de l'emploi public, il est nécessaire d'ajuster les moyens humains indispensables au bon fonctionnement des services en ouvrant le recrutement de 3 emplois aux candidats contractuels de droit public. Cette ouverture de postes est opérée dans un strict maintien des postes existants et de la réglementation en vigueur. Lors du recrutement, la priorité sera donnée au recrutement des agents titulaires ou lauréats de concours de la fonction publique.

20/87
Adoptée à l'unanimité
Ouverture du poste d'un.e chargé.e de mission agriculture urbaine et renouvellement urbain au recrutement d'un-e agent.e. contractuel.le. de droit public en raison de la spécificité et de la technicité du profil.

La Ville de Lille est lauréate du Programme d'Investissement d'Avenir « Ville et territoires durables », action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ». Le projet d'innovation « pour un quartier à Santé positive » cible le secteur Concorde, situé dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville « Secteur Sud ». Ce grand ensemble de 1 500 logements sociaux est le périmètre d'intervention prioritaire de la Ville au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le projet d'agriculture urbaine, inscrit dans la démarche Quartier à santé positive, nécessite aujourd'hui un pilotage à part entière. Au regard de l'expertise nécessaire, il est proposé d'ouvrir le recrutement d'un.e chargé.e de mission Agriculture urbaine et renouvellement urbain, de catégorie A, à temps complet, à un-e candidat-e contractuel-le de droit public. Lors du recrutement, priorité est donnée au recrutement d'un-e agent-e titulaire ou lauréat-e de concours de la fonction publique. Le.la chargé.e de mission Agriculture urbaine aura comme mission le pilotage de ce projet ambitieux et innovant à plusieurs titres : multiplicité et diversité des acteurs impliqués dans le projet, processus innovant de construction du modèle économique et juridique, fondé sur l'expérimentation de terrain et sur la coopération entre acteurs, souhait de la Ville de faire de ce projet un projet exemplaire, avec des processus et méthodes reproductibles sur d'autres territoires, ...

20/88
Adoptée à l'unanimité

Ouverture du poste de chef-fe de projet production expositions, événements et programmation culturelle au Palais des Beaux-Arts au recrutement d'un-e agent.e. contractuel.le. de droit public compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil.

Le Palais des Beaux-Arts de Lille accueille entre 250 000 et 300 000 visiteurs par an. Il occupe une place importante au sein de la région, compte tenu de la qualité de ses collections et de la richesse des programmes et des expositions proposés au public. Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel 2017-2027, il propose désormais une expérience renouvelée de visites et plus largement de l'art, en offrant une meilleure compréhension des oeuvres grâce à des nouvelles scénographies, de nouveaux accrochages et l'intégration du numérique comme outil d'aide pour le visiteur. Le format des expositions est en cours d'évolution, depuis la création des Open Museum jusqu'à des expositions plus nettement expérientielles telles que « Le rêve d'être artiste » cette année et l'année prochaine les expositions « Museum for music » ou « Prière de toucher ». Cela nécessite d'adapter les moyens et les modes de fonctionnement. Pour permettre cette transformation, le poste de chef-fe de projet Production, expositions, événements et programmation culturelle est nécessaire au Musée. Dans ce contexte, la Ville doit se doter d'un cadre hautement qualifié-e, disposant à la fois d'une expérience probante, d'une expertise métier et de la connaissance des problématiques locales. C'est la raison pour laquelle il est proposé, compte tenu des évolutions du marché de l'emploi public et de la spécificité et de la technicité du profil, d'ouvrir le recrutement d'un-e chef-fe de projet production expositions, événements et programmation culturels, de catégorie A, à temps complet, à un-e candidat-e contractuel-le de droit public.

MARCHÉS PUBLICS

20/89

Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.

Adoptée à l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces différents marchés.

ACHATS TRANSVERSAUX

20/90

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat métropolitaine.

Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 19/74 du 1er février 2019, la Ville de Lille a adhéré au dispositif de la centrale d'achat métropolitaine. L'adhésion a été effectuée au titre de l'année 2019. Le tarif d'adhésion était de 1.000 € HT par an pour une collectivité de la strate de Lille, Hellemmes et Lomme, mais n'était pas facturé la première année. Il est proposé au Conseil Municipal de décider le renouvellement de l'adhésion de la Ville au dispositif de la centrale d'achat métropolitaine au tarif prévu ci-dessus.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

20/91 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation et exceptionnelles.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 107.500 €.

20/92 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2020.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention dite de haut niveau aux trois clubs suivants : ASPTT Lille Métropole, Lille Hockey Club et Lille Université Club, pour un montant total de 88.300 €.

20/93 Ecole du Sport - Action d'insertion et de qualification en faveur des clubs sportifs lillois - Contrats d'apprentissage - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59 - Avenant n° 2.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention passée avec le GEIQPSAL 59 pour la prise en compte de l'évolution de la participation financière de la Ville de Lille.

20/94 Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises - Reconduction du dispositif pour la saison 2020/2021.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement, pour la saison sportive 2020/2021, du dispositif d'accompagnement à la prise de la licence sportive à destination des enfants lillois âgés de 2 à 11 ans, mis en place en 2015 afin de développer la pratique sportive, et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les clubs qui adhéreront au dispositif et la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

20

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

20/95
Adoptée à
l'unanimité

Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

FINANCES

20/96 **Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**
Adoptée à l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Des sessions de vente aux enchères auront lieu, dans ce cadre, le 15 janvier et le 19 février 2020. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Lille, de matériels divers.

BUDGET

20/97 **Exercice 2020 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.**
Adoptée à la majorité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

20/98 **Exercice 2020 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.**
Adoptée à la majorité

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

CONSEIL MUNICIPAL

23

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

20/99

Patrimoine - Subventions aux associations - 2020.

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui oeuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations pour un montant global de 41.480 € et la signature d'une convention financière et d'un avenant à une convention financière.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

20/100 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Adoptée à l'unanimité

Suite à avis favorables des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (1 demande de subvention), Faubourg de Béthune (1 demande), Lille-Centre (5 demandes), Lille-Moulins (4 demandes) et Lille-Sud (3 demandes).

20/101 Quartier Lille-Moulins - Construction d'un groupe scolaire Secteur Porte de Valenciennes - Marché de travaux - Relance des lots n° 1 et 2 - Autorisation de signature des marchés de travaux.

Adoptée à l'unanimité

La Ville a autorisé la signature des marchés de travaux de construction d'un groupe scolaire secteur Porte de Valenciennes dans le quartier de Lille-Moulins (délibération n° 19/201 du 04 avril 2019). A la suite de l'ouverture des offres, les lots 1 et 2 ont été déclarés sans suite. Il convient de les relancer par voie d'appel d'offres ouvert. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés à venir.

CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

20/102 **Délégation Droits des femmes/ Egalité Femmes-Hommes - Subvention aux associations - 1ère répartition année 2020.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations œuvrant pour l'égalité Femmes-Hommes, la défense du droit des femmes et la lutte contre les violences qui leur sont faites. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir 8 actions, pour un montant total de 31.500 €.

CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

20/103 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adoptée à **présumée.**
l'unanimité

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans la délibération. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse des créances.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

ACTION FONCIÈRE

20/104 **Quartier Bois-Blancs - ZAC des Rives de la Haute Deûle - Transfert par la Soreli au**
Adoptée à **bénéfice de la Ville du terrain à usage de square, rue du Pont à Fourchon.**
l'unanimité

Fortes du succès de la ZAC des Rives de la Haute Deûle, dont la Soreli est titulaire, la MEL et la Ville de Lille ont décidé d'étendre le périmètre de la ZAC. C'est dans ce cadre que la Soreli a réalisé un équipement du programme des équipements publics, le square Ada Lovelace. La réalisation de ce square constitue une réponse aux enjeux de biodiversité urbaine et permet, par ailleurs, de poursuivre la démarche environnementale menée depuis quinze ans sur les Rives de la Haute Deûle. Il convient aujourd'hui de procéder à la remise foncière du site du Square Ada Lovelace au bénéfice de la Ville, d'une surface de 1 401 m², cadastrée section EN n° 527. Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition à titre gratuit de la parcelle suscitée.

20/105 **Quartier Lille-Moulins - Régularisation foncière pour salle de sports Micheline**
Adoptée à **Ostermeyer sise boulevard d'Alsace - Transfert de propriété au profit de la Ville par**
l'unanimité **le Département du Nord.**

Courant 2005, dans le cadre d'une proposition de sectorisation des collèges lillois, le Département a arrêté la liste des constructions et reconstructions de collèges. Celui-ci s'est donc rendu propriétaire d'une emprise foncière située à l'angle du boulevard d'Alsace et de la rue d'Arras en vue de la construction du nouveau collège Miriam Makeba. Le quartier de Moulins ne disposant alors que d'un seul équipement sportif d'envergure, le site Jean Bouin et la Ville envisageant la construction d'un nouvel équipement, il a été décidé d'accompagner cette opération par le projet de réalisation d'un équipement sportif municipal utilisé par le collège. Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département a donc été signée le 06 mars 2012 à cet effet. Le complexe sportif Micheline Ostermeyer est à présent un équipement qui accueille notamment les collégiens et qui s'inscrit, de manière forte et significative, dans l'accueil des personnes handicapées, quel que soit leur handicap, tant au niveau des athlètes que du public. Une salle répondant aux mêmes critères est dédiée à la pratique du tennis de table. Cette salle ayant été construite sur une emprise foncière appartenant au Département, il est demandé au Conseil Municipal de régulariser la situation foncière de ce site, en autorisant le transfert de propriété, à 1 €, du domaine public du Département au domaine public de la Ville, conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cet acte de transfert reprendra l'ensemble des servitudes utiles aux bons fonctionnement, entretien et usage du collège et de l'équipement sportif.

20/106
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vauban-Esquermes - Champ de Mars - Echange foncier entre la Ville de Lille et l'Etat - Modification de la délibération n° 15/700 du 27 novembre 2015.

Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade du Champ de Mars, la Ville de Lille et la MEL ont réalisé des travaux importants sur des terrains appartenant à la commune, à la MEL et à l'Etat. Cet aménagement a permis au Champ de Mars de retrouver son unité et son ampleur et une meilleure qualité d'usage pour l'ensemble des évènements qu'il accueille. Cet aménagement du site prévoyait un échange foncier entre la Ville de Lille et l'Etat (autorisé par délibération n° 15/700 du 27 novembre 2015) qui, à l'issue des travaux, peut aujourd'hui être régularisé. Après réalisation des travaux, il s'avère que les surfaces échangées sont légèrement différentes à celles prévues, l'Etat cédant à la Ville une emprise de 40 747 m² au lieu de 40 754 m², et la Ville cédant une surface moindre passant de 7 210 m² à 7 108 m². Par ailleurs, le montant des travaux effectivement payés est moins important que prévu passant de 710.290 € à 656.441 € HT. Ces éléments modifient le montant de la soulte à verser à l'Etat qui passe de 61.222 € à 117.256 €, la Direction Immobilière de l'Etat ayant confirmé par avis du 04 mars 2019 la valeur du foncier à 23 €/m². Il est demandé au Conseil Municipal de modifier, en conséquence, la délibération n° 15/700 du 27 novembre 2015.

20/107
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vauban-Esquermes - 33 rue de Canteleu - Intervention de l'Etablissement Public Foncier.

L'amélioration du cadre de vie étant un objectif majeur de la Ville de Lille, celle-ci favorise la création d'espaces de nature pour les habitants dans tous les quartiers et met en œuvre une politique de mixité sociale s'appuyant sur le développement de logements abordables, notamment sociaux dans les secteurs en déficit. Par décision n° 19/355 du 03 septembre 2019, la Ville de Lille a préempté deux parcelles sises 33 rue de Canteleu. Afin de permettre la réalisation à terme d'un projet de parc public et de logements sociaux sur le bâti existant, la Ville de Lille souhaite mobiliser l'Etablissement Public Foncier (EPF) en lui transférant la propriété des parcelles. Pour permettre la mobilisation de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Municipal a délibéré le 04 octobre 2019 afin de signer une convention opérationnelle de portage foncier « Lille – Couvent, rue de Canteleu ». L'EPF devant intervenir plus largement sur ce site, il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 04 octobre 2019 et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention étendant les moyens d'actions de l'EPF.

20/108
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vieux-Lille - Parcelle LM 184 située 20 rue Saint-Jacques - Mise à disposition au profit du Département du Nord - Gratuité.

Les services du Rectorat de l'Académie de Lille, basés 20 rue Saint-Jacques à Lille, ont déménagé courant décembre pour s'installer Porte de Valenciennes. Les locaux occupés jusqu'alors par le Rectorat ont été construits sur la parcelle LM184 dont le foncier appartient à la Ville de Lille. La déconstruction des bâtiments et la mise en sécurité incombent à l'Etat, sous sa responsabilité. Par ailleurs, le collège Carnot dispose sur cette même parcelle d'accès indispensables à son fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de la parcelle LM184 au profit du Département du Nord.

HABITAT DURABLE

20/109 **Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées par les habitants.

20/110 **Aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Convention de partenariat entre la ville et les opérateurs.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville souhaite, conformément à l'article L. 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, soutenir quatre opérations de construction neuve et de réhabilitation. Les deux premières concernent l'opération "Ex-bourse du travail - rue Renan" de réalisation de 17 logements en bail réel solidaire en lien avec l'Organisme de foncier solidaire de la métropole lilloise et l'opération "Lot 2 A-Mitterrie Lomme" de réalisation de 16 logements en PSLA. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide totale de 197.000 € pour la réalisation de ces deux opérations de production de logements en accession aidée à vocation sociale. Les deux dernières concernent l'opération "Rives de la Haute Deûle - Lot 11" de construction de 43 logements sociaux avec une performance énergétique renforcée E3C1 et la restructuration du foyer de jeunes travailleurs Arouët, qui comprend 150 logements sociaux T1 et T1bis. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide totale de 514.000 € pour la réalisation de ces opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les maîtres d'ouvrage de ces opérations et la Ville.

20/111 **Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin - Copropriété dénommée "Le Chevalier Français" - Convention de partenariat pour le préfinancement des travaux de rénovation de la copropriété entre le syndicat des copropriétaires de la copropriété "Le Chevalier Français", la société Procivis Nord, l'association GRAAL, la Métropole Européenne de Lille et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour le préfinancement des travaux de rénovation de la copropriété dénommée "Le Chevalier Français", située 1-29 rue Fremat à Lille, dans le quartier Saint-Maurice-Pellevoisin, entre le syndicat des copropriétaires de la copropriété "Le Chevalier Français", la société Procivis Nord, l'association GRAAL, la Métropole Européenne de Lille et la Ville.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

20/112
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Lille-Sud - Immeuble sis 82/84 rue du Faubourg des Postes - Fixation du loyer pour l'occupation de l'immeuble par trois associations du quartier - Gratuité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de l'occupation des locaux de l'immeuble sis 82/84 rue du Faubourg des Postes aux trois associations "Laboratoire d'humanité", "Du Vent dans les Mots" et "Lille Sud Basket Ball Sporting Club" compte tenu des actions proposées régulièrement pour le quartier de Lille-Sud par ces trois associations et compte tenu des liens constructifs qu'elles entretiennent avec divers partenaires du quartier et avec la Mairie du quartier de Lille-Sud. Seules les charges liées à l'occupation des lieux seront réclamées par la Ville aux occupants. La mise à disposition est proposée aux trois associations à titre gracieux, pour une durée d'un an à compter de la signature du bail, renouvelable deux fois par tacite reconduction et dans les mêmes conditions jusqu'en juin 2022, ceci afin d'homogénéiser le terme des baux des différentes associations occupantes.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

MIXITÉ ET À L'INNOVATION SOCIALE

20/113 **Projet européen SHICC (Sustainable Housing for Inclusive and Cohesive Cities) -**
Adoptée à **Logement durable pour des villes inclusives et cohésives - Programme Interreg**
l'unanimité **Europe du Nord Ouest 2014-2020 - Extension du projet.**

La Ville assure, depuis le 19 septembre 2017, le rôle de chef de file du projet européen SHICC (Sustainable Housing for Inclusive and Cohesive Cities), qui promeut le développement de logements durablement abordables, dont la traduction opérationnelle lilloise s'appuie sur l'Organisme de Foncier Solidaire de la métropole lilloise. Le terme de ce projet est fixé au 19 septembre 2020. L'Union européenne a lancé un nouvel appel à projets permettant aux porteurs de projet d'envisager le prolongement du projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville à ce nouveau projet, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à engager la Ville dans l'appel à projets.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

20/114 **Dispositif "tous en vacances !" - Adhésion au programme "Bourse Solidarité**
Adoptée à **Vacances" de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) - Convention**
l'unanimité **2020.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

20/115 **Dispositif "tous en vacances !" - Séjours individuels Azureva - Convention 2020.**

Adoptée à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et Azureva.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

20/116 **Quartier Faubourg de Béthune - ANRU II - Construction d'un équipement d'accueil de la petite enfance dans le secteur Concorde - Approbation de l'opération - Lancement de la consultation en vue de la réalisation des travaux.**
Adoptée à l'unanimité

L'équipement actuel d'accueil de la petite enfance dans le secteur Concorde du quartier du Faubourg de Béthune ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. Il convient de construire un nouvel équipement mieux adapté regroupant une structure multi-accueil et une maison d'assistantes maternelles. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Ce dossier bénéficie de subventions, notamment de la part de l'ANRU, et de la dotation de politique de la ville. Le montant global des subventions envisagées sur ce projet est de 5.176.368 €, pour un coût d'opération estimé, à l'issue des études d'avant-projet, à 7.338.757 €, toutes dépenses confondues, y compris l'acquisition foncière et l'achat de mobilier. Afin de bénéficier de ces subventions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation des travaux de création de cette structure multi-accueil de la petite enfance dans le quartier Faubourg de Béthune.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

20/117 **Conseil Municipal d'Enfants - Réalisation d'œuvres au profit de l'association Les 111 des Arts de Lille.**
Adoptée à l'unanimité

Souhaitant réaliser une action au profit des enfants hospitalisés, le CME concrétise un partenariat avec l'association Les 111 des Arts de Lille afin de réaliser et vendre 111 œuvres au coût unitaire de 11 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec l'association.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

20/118 **Plan local de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) 2016/2020 -**
Adoptée à **Approbation du projet de monnaies locales - Adhésion de la Ville à l'association '**
l'unanimité **Monnaies Locales sur la Métropole Lilloise ' - Cotisation 2020 - Désignation du**
représentant de la Ville dans les instances de l'association.

Conformément à l'axe 1.2. du plan local de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) 2016-2020, la Ville de Lille accompagne la mise en œuvre et contribue à la co-construction d'un projet de Monnaie Locale Complémentaire Métropolitaine. Elle participe au Comité Partenarial Métropolitain initié par la MEL. Au terme de ces travaux, l'ensemble des partenaires réunis en trois collèges (citoyens, institutions et acteurs économiques) propose une solution globale intégrant une monnaie locale citoyenne et une monnaie interentreprises, et recommande de s'appuyer sur une association « Monnaies Locales sur la Métropole Lilloise » pour assurer le portage et piloter les étapes à venir. Au regard de l'avancement de ce processus collectif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de monnaies locales, de décider l'adhésion de la Ville à l'association "Monnaies locales sur la métropole lilloise" et d'approuver les statuts de l'association, de désigner le représentant de la Ville dans les instances de l'association et d'autoriser le versement de la cotisation 2020.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, AUX BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

20/119

Lecture publique - Attribution de subventions.

Adoptée à

l'unanimité

Dans le cadre du soutien aux acteurs du livre qui s'inscrivent dans la promotion de la littérature contemporaine, des auteurs et des éditeurs et de la lutte contre l'illettrisme, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Prise Directe pour un montant de 4.000 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

20/120
Adoptée à l'unanimité **Appel à projets régional 2019-2020 "Contrat de développement des énergies renouvelables" - Contrat d'objectif territorial énergies renouvelables (COT EnR) patrimonial - Programme d'actions de la Ville.**

La Ville de Lille souhaite massifier ses installations d'énergie renouvelable, et notamment répondre au Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables (COT EnR), qui portera sur l'ensemble des types de productions envisageables, tant électriques que thermiques. Ces installations éligibles au COT EnR seront également éligibles à deux sources de financement potentielles : l'ADEME, via le fonds chaleur pour les installations thermiques au sens large, et la Région, via le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI). Pour répondre au COT EnR patrimonial, la Ville doit s'engager a minima sur trois installations thermiques et trois installations électriques sur trois ans. Ces installations sont également soumises à des critères d'éligibilité par type d'installation, définissant les seuils minimum à atteindre en production d'énergie. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le programme d'actions de la Ville en la matière.

20/121
Adoptée à l'unanimité **Projet européen LIFE MaPerEn (Management de la Performance Énergétique), moteur d'une nouvelle gouvernance - Accord de partenariat entre l'Institut catholique de Lille, bénéficiaire coordinateur, et la Ville, bénéficiaire associé.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'accord de partenariat conclu, dans le cadre du projet européen LIFE MaPerEn (Management de la Performance Énergétique), moteur d'une nouvelle gouvernance, entre l'Institut catholique de Lille, bénéficiaire coordinateur, et la Ville, bénéficiaire associé, visant à mettre en place, sur le territoire de la ville de Lille, un nouveau dispositif de sensibilisation et de gouvernance contribuant à modifier le comportement des usagers des bâtiments tertiaires et résidentiels afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, et définissant les modalités de versement de la contribution de l'Union européenne à la réalisation du projet.

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

20/122
Adoptée à l'unanimité

Prestations intellectuelles portant sur les diagnostics techniques du patrimoine immobilier, missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, missions de contrôle technique des bâtiments et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en économie de la construction - Autorisation de signature des marchés.

Dans le cadre des opérations de restructuration, réhabilitation ou construction du patrimoine bâti communal, les services municipaux de la Ville de Lille et de ses Communes associées ont recours à différents types de prestations intellectuelles. Les marchés de prestations intellectuelles portant sur les diagnostics techniques du patrimoine immobilier, de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, de missions de contrôle technique des bâtiments et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en économie de la construction arrivent à échéance. Il convient de relancer ces 4 marchés au sein d'une seule consultation passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

20/123
Adoptée à l'unanimité

Prestations intellectuelles à portée architecturale et technique relatives aux travaux de mise en sécurité et de restauration du patrimoine courant, remarquable, inscrit ou classé Monuments Historiques et à la revalorisation et à la qualification des espaces publics de la Ville de Lille et de ses Communes associées Lomme et Hellemmes - Autorisation de signature des marchés de prestations.

Afin de permettre aux services municipaux le suivi des interventions de maintenance sur le patrimoine de la Ville, il convient de renouveler le marché de prestations intellectuelles à portée architecturale et technique relatives aux travaux de mise en sécurité et de restauration du patrimoine courant, remarquable, inscrit ou classé Monuments Historiques et à la revalorisation et à la qualification des espaces publics. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés à venir, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ECLAIRAGE PUBLIC

20/124
Adoptée à l'unanimité

Eclairage public - Mise en lumière et éclairage de l'hôtel de préfecture - Convention de mise à disposition de la façade entre le Département du Nord, l'État et la Ville de Lille.

La Ville de Lille, au titre de sa compétence en matière d'éclairage public, projette de mettre en lumière l'hôtel de préfecture, propriété du Département du Nord. Ce projet entre dans le cadre de la mise en lumière urbaine du secteur de la place de la République, qui comprend le traitement des places de la République et Richebé, ainsi que du Palais des Beaux-Arts. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de la façade entre le Département du Nord, l'État et la Ville de Lille.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

20/125
Adoptée à l'unanimité

Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise) - Subvention 2020 - Convention entre l'association et la Ville.

La Ville soutient, depuis 1999, l'association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise), dont le siège social est situé au 4, rue du Professeur Lamaze à Lille. L'association développe des initiatives et des activités contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité. Elle rassemble des chômeurs, des précaires, mais aussi des retraités et des salariés solidaires. Depuis plusieurs années, l'association a porté de très nombreuses initiatives pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise) d'une subvention de fonctionnement de 16.650 € au titre de l'année 2020 et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association et la Ville.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

20/126 Alimentation Bio Cabas - Subventions aux associations.

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille encourage sa population à adopter une alimentation saine et équilibrée. C'est ainsi qu'elle a mis en place depuis 2010 un projet santé nutrition et développement durable entrant dans le cadre de l'Agenda 21 Santé qui permet aux usagers des structures sociales de proximité d'améliorer leur qualité de vie. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant sollicité la Ville.

20/127 Soutien aux Organismes de Santé - Subvention aux associations.

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille a lancé l'appel à projets "Soutien aux Organismes de Santé" afin d'aider les Lillois à exercer leurs droits aux soins sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité de tolérance et de solidarité. Pour cela, elle s'appuie sur les associations œuvrant dans ce domaine dans le but de renforcer la prévention et l'éducation sanitaires des populations en ayant une attention toute particulière pour le public très précaire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant sollicité la Ville.

20/128 Pôles Ressources Santé - Subventions aux associations - Conventions entre les associations et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme d'accès aux droits et aux soins, la Ville de Lille a mis en place en 2012 des Pôles Ressources Santé dans cinq quartiers en Politique de la Ville : Lille-Fives, Lille-Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes. Ces Pôles Ressources Santé sont destinés à promouvoir la santé auprès des Lillois.e.s. En lien avec les structures de prévention, d'accès aux soins, les associations, les référents des Pôles Ressources Santé impulsent une dynamique de réseau pluridisciplinaire afin de faire émerger des nouvelles actions santé sur le territoire. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations, pour un montant total de 44.000 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

20/129

**Adoptée à
l'unanimité**

Ambassadeur-drices Santé - Subventions aux associations.

La Ville de Lille a lancé cette année un appel à projets 2020 « Action des ambassadeurs-drices santé » suite à l'action des Pôles Ressources Santé dans les quartiers, qui ont développé la participation des habitant-es qui se sont investi-es dans ce projet. Formé-es et informé-es, ces ambassadeurs-rices sont accompagné.es dans la mise en place d'actions en santé dans leurs quartiers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations ayant sollicité la Ville dans ce cadre, pour un montant total de 16.899 €.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

20/130 **Projet Finoreille avec l'Opéra de Lille - Modification des conventions de partenariat**
Adoptée à l'unanimité **entre la Ville, l'Opéra de Lille et l'école Desbordes Valmores et entre la Ville, l'Opéra de Lille et l'école Turgot.**

Dans le cadre de l'exécution des conventions triennales approuvées par le Conseil Municipal du 1er février 2019, il s'avère que certains ajustements du projet sont nécessaires afin de garantir le bon fonctionnement de celui-ci. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes et d'autoriser la signature de deux avenants en modification des conventions passées avec l'Opéra de Lille et les écoles Desbordes Valmore d'une part et Turgot d'autre part.

20/131 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Partenariats avec l'association Qu4tre à 4**
Adoptée à l'unanimité **et l'ESMD Hauts-de-France.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le partenariat avec l'association Qu4tre à 4, qui organise le 21ème Lille Trombone Festival en partenariat avec le CRR et reçoit des trombonistes renommés du monde entier et plus de 150 stagiaires issus du Conservatoire et des écoles municipales, ainsi que d'établissements d'enseignement musical de toute la France. Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser le partenariat avec l'ESMD Hauts-de-France afin d'identifier les actions culturelles croisées entre les étudiants des deux établissements et mettre en lumière le partenariat culturel et pédagogique.

Séance du 31 janvier 2020

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

20/132 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, la Ville travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes : se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagné dans ses démarches. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les subventions aux associations pour un montant total de 158.300 €.

VIE ASSOCIATIVE

20/133 Vie Associative - Subvention à plusieurs associations - Aide au démarrage.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations.